

fondeur. et en outre, un autre terrain aprandre de la ligne des dites premières terres donnés audit Hunault Jusqu'a la rivière dite au vermillon et de la même Profondeur de deux Lieux, les dits terrains, tel qu'ils Se comportent de toutes parts, tant en bois de bout que preries &c. Circonstances et dépendances, que le dit donnataire dit avois vûe, et visités, dont il est Contant et Satisfait, les dit Chefs, et autres de la dite Nation vouslans et entendans, qu'il Jouisse des dit terrains et ses ayans Causes aperpétuités, promettans, ne Jamais, ni eux, ni leurs Hoirs, ne le troubles, ni enquetter dans la paisible Possession, et Jouissance d'icelui déClarans ne l'avoir donnés a personnes (Sidevant) et Sans pouvoir ni eux, ni leurs Hoirs, les donner ni aucunes parties d'iceux a d'autre

Cette donnaison, Cession, transport et délaissement, ainsi faite, en considerations des bons Services et trettemens, que les dits Chefs, et autres, reconnoissent avoir reçue dudit Gabriel Hunault, et en autre pour environ deux Milles Piastres de credits qui leurs a fait ci devant, et quis n'ont point étés Payés, les qu'ils dit Credits le dit Hunault, leurs abandonnent; et au moyéns de ce que dessus, et des autres parts, les dit Chefs et aux dit noms, ont de ce moment transportés, et transportent audit Hunault Ses dit Hoirs et ayans Causes a l'avenir, tous et tels droits de propriétes, noms, raisons, actions, et tous autres droits, qu'ils ont et pouvoient avoir Sur les dit terrains san devétissans ou profits du dit Hunault ses dit Hoirs et ayans Causes al'avenir voulans, et entendans, qu'il en Soit mis en bonne Possession, et Seizine par quis, et ainsi qu'il appartiendrat, en vertu desdites présantes. Car ainsi &c Promettans &s Obligeans &c fait et Passé au dit Detroit en L'étude du dit Notaire, le dix Neuvième Jour de Janvier L'an milsept Cens quatre vingt seize, et ont les dit Chefs faits leurs marques ordinaires, et Scellés apres Lecture faite qui leurs a étés interprété en leur Langue qu'ils ont dit avoir bien Compris.

[Totem signatures of twenty-two Ottawa Indian chiefs with their Indian names added in script, and seals for seven]

Nigoucheway
Wabechin
Wabechique

Saquimaint
Gosqoame
Ouquesos